



Communiqué de presse

Non à la politique rectorale sur les collèges et les Segpa

Suite au CTA (comité technique académique) du 17 janvier 2017, le SE-Unsa dénonce la répartition des moyens attribués au 2nd degré dans l'académie de Montpellier. Si nous approuvons la dotation attribuée pour soutenir les anciens lycées de l'éducation prioritaire, la dotation des collèges n'est pas acceptable. Avec 35 postes supplémentaires pour la rentrée prochaine, le recteur de Montpellier n'applique pas les engagements ministériels de doter les collèges de 4000 postes supplémentaires en deux ans pour accompagner la mise en place de la réforme du collège, contrairement à d'autres rectorats. Avec 22 postes pour la rentrée 2016 et 45 pour la rentrée 2017 le compte n'y est pas. Au-delà de la responsabilité politique d'une telle décision, ce sont les élèves que ce choix pénalise. Nous n'acceptons pas non plus le refus du rectorat d'attribuer les 3h aux classes de SEGPA pour dédoubler ou faire de la co-intervention comme le stipule la circulaire ministérielle sur la mise en place du nouveau collège.

Le SE-Unsa se battra dans tous les CTSD dès la semaine prochaine, comme l'année dernière, pour contraindre l'administration à créer des postes qui ne sont pour le moment pas prévus.

Jérôme Fournier
Secrétaire académique du SE-Unsa